



Paris, le 22 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Perspectives 2022 et 2023 : l'investissement, variable d'ajustement de budgets sous contrainte

Depuis 2014, chaque mandat municipal est marqué par de nouvelles restrictions imposées aux communes et aux EPCI. Pour pallier la réduction des ressources et la suppression progressive du levier fiscal, l'épargne reste le dernier outil d'ajustement des budgets pour faire face à l'évolution des besoins de la population, aux aléas de la conjoncture, soit autant de moins pour les investissements. Le modèle économique de construction des budgets des communes et des EPCI en est ainsi modifié.

Le choc des crises économiques et la poursuite de l'inflation prévue jusqu'en 2025 génèrent le retour de l'effet de ciseaux sur les budgets locaux. Même si l'inflation devait se stabiliser avant cette date, les prix resteront à un niveau plus élevé qu'en début de mandat. Cette évolution conduit, dès à présent, à revoir à la baisse tous les programmes d'investissement.

La baisse de l'investissement du bloc communal depuis 2014 est ainsi devenue structurelle avec le renforcement des dispositifs de contrainte de la gestion locale et la réduction continue des marges de manœuvre.

Cette tendance est confirmée par les 4814 collectivités qui ont répondu à l'enquête de l'AMF et qui envisagent, pour les deux tiers d'entre elles, de reporter leurs investissements 2023 à une date ultérieure. Ainsi, l'investissement du mandat 2020-2026 risque d'être à nouveau en retrait par rapport au mandat précédent.

Retrouvez l'analyse de l'AMF sur l'ensemble du bloc communal, ainsi que sur les communes et intercommunalités d'outre-mer sur www.amf.asso.fr

[Analyse financière des communes et des EPCI 2022 : quelles perspectives d'évolutions des budgets du bloc communal en 2022 et 2023 ?](#)

[Analyse des comptes de gestion des communes et EPCI de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion](#)